

ENTR'AIDE AVENIR NANTES ERDRE ET LOIRE

35a, rue Paul Bert - 44100 NANTES Tél. : 06 74 33 19 37

Courriel : entraideavenir@outlook.fr Site : www.entraideavenir.fr

Bon été 2019 à toutes et à tous

Même si le temps est trop souvent encore triste et sombre, nous souhaitons que cet été soit pour tous chaleureux et ensoleillé, dans les cœurs au moins

Bien que la santé de plusieurs membres du bureau soit fragilisée ces derniers temps, notre équipe a pu mener plusieurs projets qui commencent à se concrétiser, comme vous allez pouvoir vous en rendre compte au cours de cette lettre.

Une pensée particulière à notre Président qui ne peut être présent depuis quelques temps à cause de ses hospitalisations, nous lui souhaitons de bien se rétablir

Le Bureau

Conseils de prévoyance

Nous joignons à cette lettre un exemplaire du flyer que nous venons de réaliser. Il recense les précautions à prendre pour éviter aux proches de se trouver très démunis face aux impératifs administratifs lors d'un événement de vie comme la maladie grave ou le décès d'un des leurs .

En effet, une des missions que nous nous sommes fixées est la prévention et nous avons trop souvent remarqué que, dans ce moment où l'on est très affecté, où les émotions se bousculent, où les idées sont confuses, se rajoute souvent une méconnaissance des démarches à effectuer et des documents à réunir : quels sont-ils ? où sont-ils ? Comment y accéder ?

N'hésitez pas à proposer ce flyer autour de vous. Vous pouvez vous procurer d'autres exemplaires en nous en faisant la demande ou en venant à notre permanence.

Fermeture du 14 juillet au 15 août

Avant et après ces dates, les permanences sont assurées par nos bénévoles tous les jeudis de 14 H à 16 H 30 dans nos locaux, au 35 A , rue Paul Bert 44100 NANTES

Retrouvez toutes les infos et actualités des 3 associations Entr'Aide Avenir sur notre site www.entraideavenir.fr

L'Assemblée Générale 2019

Elle s'est déroulée le 25 Avril dans les locaux de l'Udaf : étaient présentes des représentantes du Sud Loire et du Pays de Retz et Logne et de l'association « Naître et Vivre ». L'assemblée générale c'est le moment privilégié pour exposer les préoccupations et projets de l'association et échanger avec les adhérents.

Ces rencontres sont aussi pour tous une occasion de passer ensemble une bonne journée dans une ambiance chaleureuse .

Nous avons assisté aux assemblées générales du Pays de Logne et Sud Loire

Le RAPPORT d'ACTIVITES : Il a fait ressortir notre motivation à nous faire connaître et élargir nos partenariats

Le RAPPORT FINANCIER : cette année nous avons un budget en équilibre car il n'y a pas eu d'achat conséquent ni d'investissement particulier mais il nous faudrait toutefois davantage de trésorerie . Alain Cottais a été élu au poste de trésorier

Dans notre RAPPORT d'ORIENTATION nous avons évoqué tous les projets en cours (voir les pages suivantes) et spécialement la réalisation du « dossier de prévoyance » que nous distribuerons largement au public

Pour réaliser ces projets , un appel est lancé : nous aurions **besoin de bénévoles** : chacune et chacun peut donner un peu de son temps, apporter ses idées et ses compétences et ainsi contribuer à la continuité de la défense des personnes en difficulté

Actualités de l'association

Présentation de notre association à la CAF de Loire Atlantique

Le 14 juin, nous avons présenté l'association, ses valeurs, ses actions, et distribué notre flyer « Conseils de Prévoyance » aux autres associations de Loire-Atlantique présentes qui aident les personnes en deuil ainsi qu'aux acteurs sociaux de la CAF. Ces rencontres ont pour but de se connaître et faire connaître pour que chacun puisse savoir où et à qui orienter au mieux les personnes qui ont besoin de notre aide

La CAF prépare une plaquette "face au deuil, ne restez pas seul" où figureront les associations du département travaillant dans ce domaine et qui sera distribuée par les travailleurs sociaux et les associations qui le désirent . Elle édite de plus un guide plutôt destiné aux travailleurs sociaux.

La CAF lance aussi un nouveau site internet sur la parentalité en Loire Atlantique avec des liens vers les associations partenaires.

Forum des associations

Nous n'avons malheureusement pas pu être présents au forum de Nantes qui s'est déroulé les 15 et 16 juin, plusieurs bénévoles étant indisponibles. Par contre, notre Association a pu tenir un stand au forum des associations qui réunissait plus de 100 associations, Mercredi 19 Juin 2019 à la Salle du Vigneau à SAINT-HERBLAIN, de 15 H.00 à 20 H.00

Nous y avons présenté nos actions, nos réalisations, nos projets aussi bien au public qu'aux autres associations. Le flyer « Conseils de prévoyance » a été largement diffusé et a été très apprécié

Permanence dans les Espaces des Usagers du CHU de Nantes

Nous participons depuis quelques mois aux permanences de l'Association Espace des Usagers du CHU de Nantes, qui se déroulent un après midi par mois dans les divers établissements du CHU de Nantes. Nous présentons l'association qui a vocation à recueillir les doléances ou la satisfaction des usagers du CHU et de leurs proches et pouvons aussi expliquer ce que fait Entr'Aide Avenir. D'autres bénévoles seraient bienvenus, n'hésitez pas à nous contacter

Et les retraites ? Et la pension de réversion ?

On sait peu de choses sur ce qui résultera des concertations et des avis mis en place actuellement

* Ce que nous savons : les situations acquises ne seront pas modifiées

Et pour l'avenir : depuis des années nous réclamions l'harmonisation des régimes des retraites ; peut-être en verra t'on le jourun jour !

* Pour les pensions de réversion, différentes possibilités sont à l'étude pour maintenir un niveau de vie convenable en cas de décès d'un conjoint .L'une d'elles évoque un partage des revenus du couple à part égale quel que soit le survivant (mari ou femme) mais nous savons par expérience que les charges qui demeurent ne sont pas divisées par 2et nous pouvons le démontrer. Même si le taux de 60 % a été évoqué, il est insuffisant, nous devons donc agir auprès de nos élus pour que soient connues les réalités de la situation.

Nos projets

Cours informatiques

A la rentrée, notre association va ouvrir des cours informatiques à des personnes qui ont envie de mieux se servir de cet outil pour des démarches administratives, pour se documenter, ou pour mieux communiquer. Renseignements : entraideavenir@outlook.fr ou demander qu'on vous rappelle pour vous renseigner au 06 74 33 19 37

Pièce de Théâtre sur le deuil



Nous avons le plaisir de vous annoncer que nous participons au projet porté par « Naître et Vivre » (soutien au deuil périnatal) et l'association Elisabeth Kubler Ross (accompagnement de deuils)

La pièce de théâtre suivie d'une conférence -débat sera représentée le Jeudi 24 octobre, Salle de l'Egalité à Nantes en soirée .

Ce projet est en cours d'élaboration, nous vous donnerons plus d'informations à la rentrée

Réservez votre soirée dès maintenant

Parlez en autour de vous

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.) , c'est quoi, pour qui ?

L'APA, certains ne connaissent pas, certains croient connaître mais en ont de fausses idées et ne la demandent pas alors qu'ils pourraient en bénéficier. Voici quelques renseignements qui peuvent être utiles, pour vos parents, vos proches et vous peut être.

L'A.P. A. est une **aide financière** accordée et payée par le département à **toute personne de plus de 60 ans**, résidant en France de manière stable et **subissant une perte d'autonomie**

Le montant de l'aide est calculé en fonction de vos revenus et du coût des aides prévues

Jusqu'à 802,93 euros de revenu mensuel l'aide est totale, et au-delà , une participation financière vous sera demandée, selon vos ressources et le montant du plan d'aide proposé .

Les bénéficiaires de l'A.P.A. à domicile peuvent employer directement une aide à domicile (emploi direct) ou faire appel à un service d'aide à domicile de leur choix.

Le montant de l'aide peut être versé directement à vous, aux services d'aide à domicile qui sont inscrits sur le plan d'aide, ou sous forme de chèque emploi service.

Son versement n'est pas récupérable sur la succession, et le dossier est très simple à remplir. Son montant et le mode de calcul diffèrent selon que vous soyez à domicile (1) ou en établissement. (2)

La perte d'autonomie est mesurée par votre médecin par un questionnaire (la grille AGIRR) qui recense vos capacités à assurer les gestes de la vie quotidienne. Le résultat vous place dans un « classement » d'autonomie (le GIR): numéroté de 1 (très dépendant) à 6 (très autonome). L'A.P.A. n'est accordée qu'aux personnes classées de GIR 4 à GIR 1. c'est-à-dire de la dépendance débutante ou moyenne, à la plus grande.

Si l'état de santé s'aggrave et modifie le GIR, une révision de dossier peut être demandée pour davantage d'aides , en procédant de la même façon que pour le dossier initial.

1 – L'A.P. A à domicile

Le dossier : vous pouvez retirer le dossier auprès du conseil départemental, du C.C.A.S. de votre commune, de points d'information des personnes âgées (C.L.I.C.), des services d'aide à domicile, des organismes de sécurité sociale, des mutuelles. Une fois rempli, votre dossier de demande est à envoyer au département. Suite à cet envoi, des professionnels du département effectueront une visite d'évaluation à votre domicile pour déterminer vos besoins avec vous. Vos recevrez ensuite une proposition de plan d'aide qui indique les aides proposées, le montant total de ces aides, la participation financière restant à votre charge s'il y en a une.

L'A.P.A. vous aide à payer les dépenses engendrées par votre perte d'autonomie :

- Prestations d'aide à domicile
- Fournitures d'hygiène
- Accueil temporaire
- Matériel
- Aménagement du logement
- Dépenses de transport

2 – L'A.P. A en établissement :

Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) n'accueillent que des personnes en GIR 1 à 4. de plus de 60 ans sauf exception. L'A.P.A est versé directement à l'établissement.

La dépendance coûte de plus en plus cher aux départements qui sont de plus en plus en difficulté sur ce sujet (et bien d'autres d'ailleurs). Une grande réforme de la tarification de cette prestation d'Aide Personnalisée à l'Autonomie est à prévoir dans les mois ou années proches à venir. Les choses vont donc sans doute évoluer. Espérons que cela ne soit pas en défaveur des bénéficiaires.